

RECYCLAGE DE LA FORMATION CQALI



PUBLIC VISÉ : Gens de mer désignés pour diriger les opérations de lutte contre l'incendie, détenteurs du Certificat de Qualification Avancée à la lutte contre l'incendie (CQALI) depuis plus de 5 ans.



PREREQUIS : Satisfaire au moins aux normes d'aptitude médicale prévues par l'arrêté du 16 Avril 1986 conformément à l'arrêté du 26 juillet 2013.



DURÉE : 8h00 (ou 12 heures en l'absence de formation à bord)
10 personnes maximum par session



LIEU : sur votre site ou centre de Formation de Nivillac (56)



MODALITES D'EVALUATION :

Evaluation certificative par une mise en situation Attestation de formation délivrée (A-VI/1.2 du code STCW).



PROFIL DE L'INTERVENANT :

Formateur compétent dans le domaine de la prévention des incendies et la lutte contre les incendies à bord, compétences acquises au sein de la Marine Nationale

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Diriger des opérations de lutte contre l'incendie à bord des navires.

Organiser et entraîner les équipes d'incendie.

Inspecter et entretenir les dispositifs et le matériel de détection et d'extinction de l'incendie.

Effectuer une enquête et établir des rapports sur les incidents ayant entraîné un incendie.

Enseignement et exercices pratiques d'actualisation des connaissances sur :

- Méthodes de lutte contre l'incendie en mer et au port
- Utilisation de l'eau pour éteindre l'incendie et son effet sur la stabilité du navire
- Communications et coordination pendant les opérations de lutte contre l'incendie
- Contrôle de la ventilation, y compris extracteur de Fumée
- Risques résultant des procédés de lutte contre l'incendie
- Risques spécifiques
- Procédures de coordination avec les équipes incendie à terre
- Évaluation de la cause des incidents ayant entraîné un incendie

Méthodes pédagogiques

- Exposé théorique, favorisant le questionnement et les interactions avec les apprenants
- Etude de cas
- Mises en situation

Moyens mobilisés

- Salle de formation
- Plateau d'exercice : installation simulant un navire
- Les équipements de protection individuelle : tenue d'intervention et ARI
- Matériel d'extinction et de reconnaissance

